



Société Forestière
**LABEL BAS
CARBONE**



FINANCER UN PROJET DE VÉGÉTALISATION EN S'APPUYANT SUR LE LABEL BAS-CARBONE ET LA MÉTHODE « VILLE ARBORÉE »

Rencontres ACV – 10 décembre 2024

LE LABEL BAS-CARBONE - LE PRINCIPE

Le Label bas-carbone, c'est un label créé par l'Etat en 2019...

- ...qui s'applique à des **projets** qui rendent des **services écologiques démontrés**
- ...pour lequel **l'Etat délivre**, pour chaque projet labellisé, des **crédits carbone** et **certifie** ses **impacts**
- ... Permettant de **trouver des financements** privés d'acteurs qui **s'engagent** à contribuer à l'atténuation et à l'adaptation des **territoires** au changement climatique

Contribution carbone
volontaire sur le
territoire national





LA MÉTHODE VILLE ARBORÉE - LE PRINCIPE

Dans ce cadre, la méthode Ville arborée permet aux collectivités porteuses de projets ...

- ...**D'évaluer** leurs projets à l'aide d'une méthode robuste et reconnue, sur les principaux services écosystémiques des projets de nature en ville : biodiversité, rafraîchissement urbain, gestion de l'eau, qualité et de vie, santé et carbone
- ...De **mettre en avant** l'engagement de la collectivité dans l'adaptation de son territoire au changement climatique à l'aide des solutions fondées sur la nature
- ... De **bénéficier de financements** de la part d'acteurs économiques qui souhaitent s'engager dans la résilience de leur territoire

Evaluer

Communiquer

Faire financer



Pour consulter la méthode et son calculateur, [cliquez ici](#)

PÉRIMÈTRE DES PROJETS

Ce sont des projets...



- **Volontaires d'accroissement du couvert arboré en ville** : parcs, jardins, cours, alignements, forêts urbaines, densification, etc.
- Situés dans une **commune de type unité urbaine** (INSEE)
- Portés par toute personne **physique** ou **morale, publique** ou **privée, responsable du projet** (propriétaire ou non)
- **Individuels** ou **collectifs** à l'échelle d'un **EPCI** ou de **deux EPCI voisins**
- **D'un minimum de 25 TCO₂eq sur 25 ans** (ex : 50 arbres plantés espacés de 5 mètres, ou encore un terrain avec 1 000 m² désimperméabilisés, 20 arbres plantés espacés et une strate arbustive créée)
- **Suivis à 5, 15 et 25 ans** avec des réductions d'émissions **ex-ante** puis **ex-post** attribuées
- Dont les **travaux n'ont pas encore commencé** à la date de notification



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet ne fait pas l'objet d'une obligation réglementaire ou légale imposant une plantation **équivalente** ;
- Le projet respecte la réglementation qui lui est applicable ;
- Le projet **ne doit pas engendrer d'imperméabilisation « brute » supérieure à 50%** de la surface totale de l'aménagement considéré ;
- De plus le **taux d'imperméabilisation « nette »** devra être au **maximum de 25%** ;
- Le projet **exclut les arbres replantés en remplacement d'arbres et d'arbustes ayant subi des dégâts d'origine anthropique directe** avérés dans les 5 dernières années, sauf si ces individus représentent un danger immédiat (sur expertise) ;
- Chaque projet individuel doit contenir **plus d'un arbre planté** ;
- La **plantation d'espèces exotiques envahissantes est interdite** ;
- Les **volumes de fosses** (sans connexion au sol naturel) doivent être **supérieurs à 6 m³** ;
- Les **intrants chimiques sont interdits** ;
- Le **bâchage plastique des sols** et les **manchons de protection en plastique** sont **interdits** (sauf comme mesure de lutte contre une ou plusieurs espèces exotiques envahissantes).

ADDITIONNALITÉ



Principe général

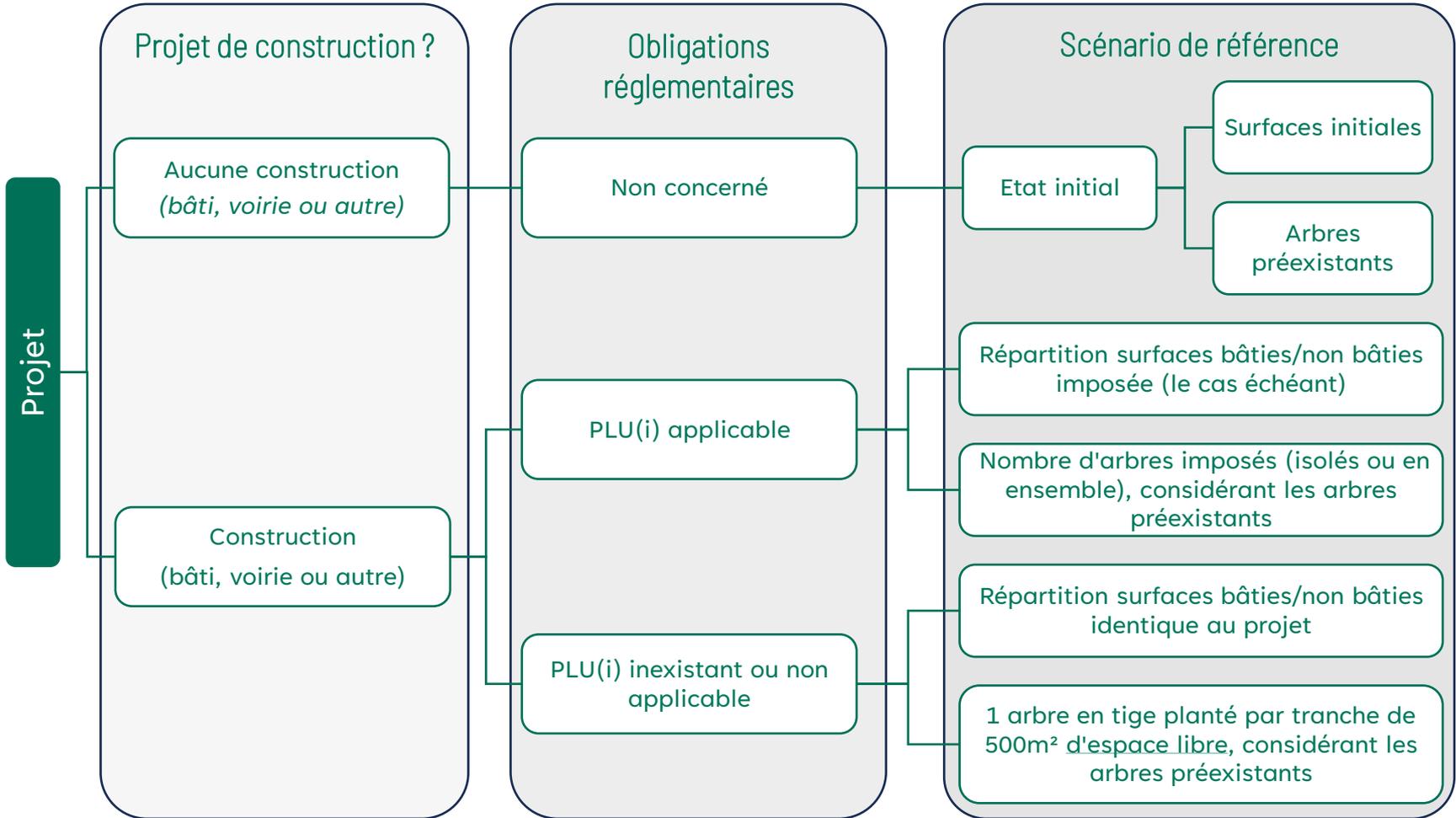
Les arbres urbains sont plantés pour les **services non-monétaires qu'ils apportent à la communauté locale** et non dans le but de générer des revenus issus de l'exploitation du bois.

- Les réductions d'émissions sont supérieures à celles qui auraient été générées dans le cadre du scénario de référence **et**
- Ces réductions d'émissions additionnelles n'auraient pas eu lieu en l'absence d'incitations financières fournies en contrepartie de la labellisation du projet
- Les aides publiques reçues pour le projet **n'excèdent pas 50% des coûts totaux du projet**
(incluant les coûts de maîtrise d'œuvre, de travaux préparatoires, de fourniture, de travaux de plantation, de travaux d'aménagement, et de gestion et d'entretien sur les 25 années).
- Pour éviter tout effet d'aubaine, le projet doit engendrer **des surcoûts par rapport au scénario de référence**
(considérant les coûts d'investissement et de gestion sur 25 ans)



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le porteur de projet devra décrire le **scénario de référence** dont il **dépend** en fonction des caractéristiques du projet déposé suivant ce schéma



UNE ÉVALUATION ET UNE VALORISATION HOLISTIQUES DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES



Carbone



Biodiversité



Rafrâichissement urbain



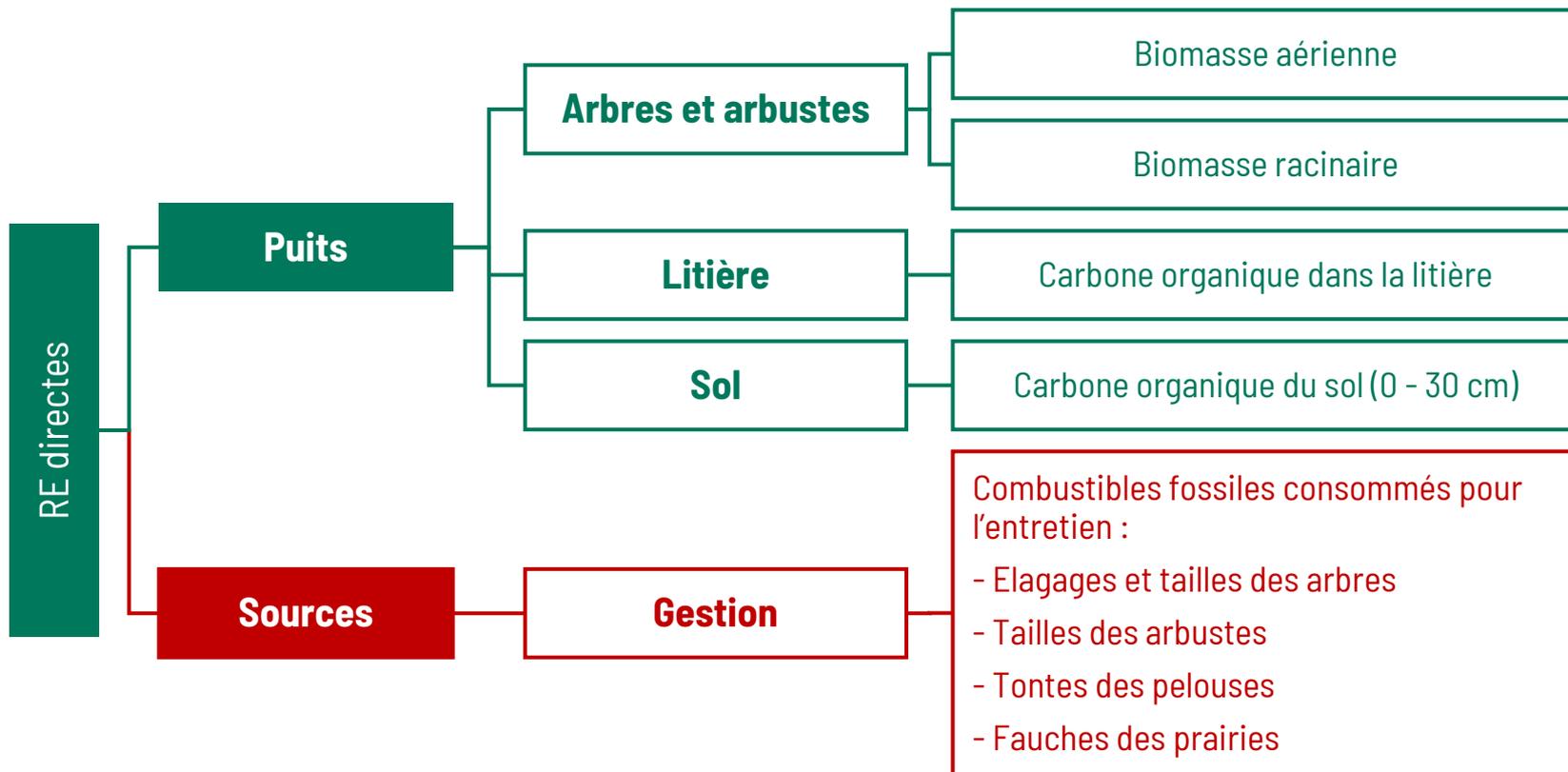
Gestion de l'eau



Qualité de vie et santé



CARBONE - RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS (TEQCO₂)



Les **arbres sains abattus** sont considérés comme une source de **fuite carbone** et sont déduits du bilan global des réductions d'émissions générées par le projet



En cas de projet immobilier (**construction**) soumis à un PLU(i), les **arbres sains préexistants maintenus** sont aussi **comptabilisés** dans l'analyse du respect des obligations réglementaires.



CALCULATEUR - DONNÉES PROJET

B. Arbres sains préexistants

Lister tous les arbres **sains** préexistants avant le projet et uniquement présents sur les emprises non bâties (espaces libres) dans le cas d'une construction. Renseigner pour chaque arbre s'il est maintenu ou abattu avec projet (également dans le scénario de référence dans le cas d'une construction). Prévoir une ligne pour les arbres d'une même espèce ayant le même couple diamètre / hauteur.

Nom de l'espèce (nom latin)	Nb individus	Diamètre mesuré (en cm)	Hauteur mesurée (en m)	Maintenu ou abattu
Ulmus glabra	5	30,00	12,00	Maintenu
Tilia cordata	2	35,00	8,00	Abattu

C1. Arbres plantés

→→→→ C2. Arbustes plantés →→→→

Lister ligne par ligne toutes les individus plantés selon la combinaison Espèce/Type de plant/Circonférence/Type de plantation		Si absent de la liste, rechercher les synonymes sur :		Floriscope	Tela botanica	
Nom de l'espèce (nom latin)	Espèce autochtone ?	Nb individus	Type de plant	Circonférence à la plantation	Type de plantation	Nb d'arbres élagués fréquemment
Amelanchier x lamarckii	Oui	5	Arbre en tige	12/14	Isolé ou alignement	0
Ilex nitida	Non	10	Baliveaux	8/10	Parc et jardin	10
Prunus domestica	Oui	3	Arbre en tige	16/18	Isolé ou alignement	0
Quercus ellipsoidalis	Non	20	En godet		Forêt	0
Liquidambar orientalis	Non	8	Arbre en tige	20/25	Isolé ou alignement	0

C2. Arbustes plantés

Renseigner pour chaque espèce plantée le nombre d'individus total et selon chaque mode de gestion prévu		Si absent de la liste, rechercher les synonymes sur :		Floriscope	Tela botanica	
de l'espèce (nom latin)	Espèce autochtone ?	Type d'arbuste	Nb individus (0 + 1 + 2)	Port libre (0)	Taille raisonnée (1)	Taille intensive (2)
Abelia triflora	Non	Grand arbuste	10	10		
Prunus japonica	Non	Grand arbuste	10	5	5	
avandula angustifolia	Oui	Arbuste ou buisson	20		10	10
Abelia chinensis	Non	Arbuste ou buisson	20	20		

COBÉNÉFICES

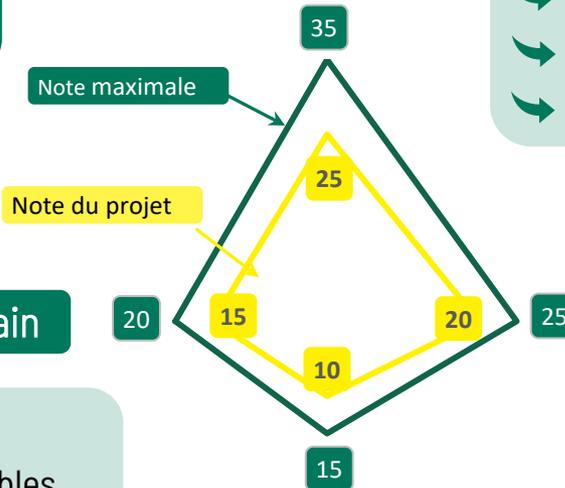
Système de notation :

Note de cobénéfice = Somme pondérée des indicateurs notés sur 5



Biodiversité

- ➔ **Gestion écologique**
- ➔ **Continuités écologiques**
- ➔ Diversité de strates
- ➔ Diversité spécifique
- ➔ Espèces autochtones
- ➔ Coefficient de Biotope par surface harmonisé
- ➔ Réutilisation de la terre



Rafrâichissement urbain

- ➔ **Taux de canopée**
- ➔ Surfaces arborées et perméables
- ➔ Continuité des strates inférieures
- ➔ Ombre et confort de l'espace public



Qualité de vie et santé

- ➔ **Continuités urbaines**
- ➔ **Accessibilité**
- ➔ Installations et équipements
- ➔ **Absorption de polluants atmosphériques**
- ➔ Potentiel allergisant des arbres



Gestion de l'eau

- ➔ **Coefficient de Biotope par surface harmonisé**
- ➔ **Capacité d'infiltration des eaux pluviales**
- ➔ Gestion durable des eaux pluviales
- ➔ Contribution du projet en zone à risque inondation

COBÉNÉFICES - BIODIVERSITÉ



	Indicateur	Critère	Coef.
Obligatoires	Diversité de strates	Nombre de strates (Arborée, arbustive, herbacée hors gazon, plantes grimpantes)	1
	Diversité spécifique	Nombre d'espèces différenciées (toutes strates confondues)	1
	Espèces autochtones	Taux d'autochtonie (régions biogéographiques)	1
	Coefficient de Biotope par surface harmonisé	CBSH	1
	Trame verte, brune, bleue et noire urbaine	Projet inclus dans une ou plusieurs trames (existante ou potentielle)	1,5
	Réutilisation locale de la terre	Taux de réusage des terres réutilisables	1
	Gestion écologique	Niveau d'engagement dans une gestion écologique	3
Optionnels	Plants et semis locaux	Taux de plants labélisés "Végétal local" ou autre certificat/preuve "équivalent" de traçabilité	1
	Sensibilisation à la biodiversité	Actions de sensibilisation et d'animation passive et active	1

Indicateurs notés
sur 5



Note finale du cobénéfice sur
30, 35 ou 45 (avec optionnels)

COBÉNÉFICES - RA Fraîchissement URBAIN



	Indicateur	Critère	Coef.
Obligatoires	Taux de canopée	Taux de surfaces ombragées	2
	Surfaces arborées et perméables	Taux de surfaces arborées et perméables	0,6
	Continuité des strates inférieures	Part d'arbres reliés par une strate végétale inférieure	0,6
	Ombre et confort de l'espace public	Présence de zone de cheminement en mobilité douce à l'ombre des arbres (pistes cyclables, trottoirs et cheminements)	0,4
Optionnels	Protection thermique du bâti	La façade est végétalisée avec à minima 10% de façade recouverte	0,4
	Protection solaire du bâti et impact thermique	% de façade protégée des rayons solaires	0,4

Indicateurs notés
sur 5



Note finale du cobénéfice sur
20 ou 30 (avec optionnels)

COBÉNÉFICES - GESTION DE L'EAU



	Indicateur	Critère	Coef.
Obligatoires	Coefficient de Biotope par surface harmonisé	CBSH du projet	1
	Capacité d'infiltration des eaux pluviales	Part des surfaces végétalisées en pleine terre Réseau d'assainissement unitaire ou séparatif sur la zone du projet <i>Non concerné si interdiction d'infiltration ou infiltration impossible</i>	1
	Gestion durable des eaux pluviales	Gestion intégrée des eaux pluviales	0,75
	Contribution du projet en zone à risque inondation	Part des surfaces végétalisées en pleine terre	0,5

Indicateurs notés
sur 5



Note finale du cobénéfice sur
15 ou 20

COBÉNÉFICES - QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ



	Indicateur	Critère	Coef.
Obligatoires	Etude qualitative des ruptures et continuités urbaines	Le projet s'intègre-t-il dans une continuité urbaine ?	1
	Accès grand public et personnes vulnérables	Accessibilité journalière du projet Restriction d'accès Proximité d'établissements recevant des personnes vulnérables	1
	Capacité d'absorption de polluants atmosphériques	Capacité moyenne d'absorption d'Ozone Capacité moyenne d'absorption de NO2 Capacité moyenne d'absorption de PM10	1
	Potentiel allergisant des arbres	Potentiel allergisant moyen des arbres du projet	0,6
	Installations et équipements	Présence d'installations ou d'équipements au sein du projet dont en zones ombragées	0,4
Optionnels	Perception du projet	Enquête de satisfaction réalisée ou prévue dans les premières années	1
	Effet barrière de la végétation	Effet barrière attesté par une étude réalisée par le porteur de projet (prédictive ou mesurée)	1

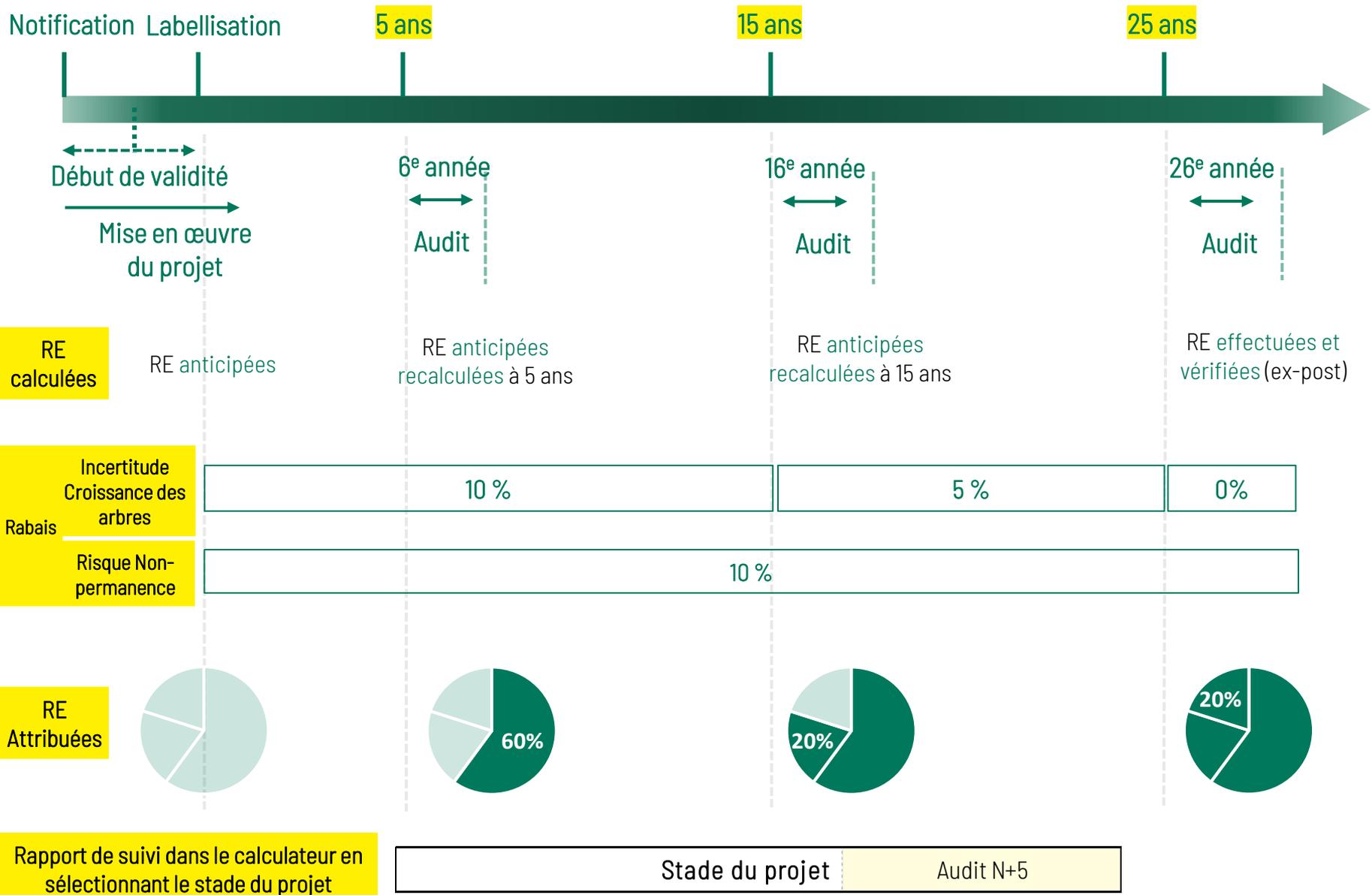
Indicateurs notés
sur 5



Note finale du cobénéfice sur
25, 30 ou 35 (avec optionnels)



VIE ET SUIVI DE PROJET





VILLE DE LAVAL & LAVAL AGGLO

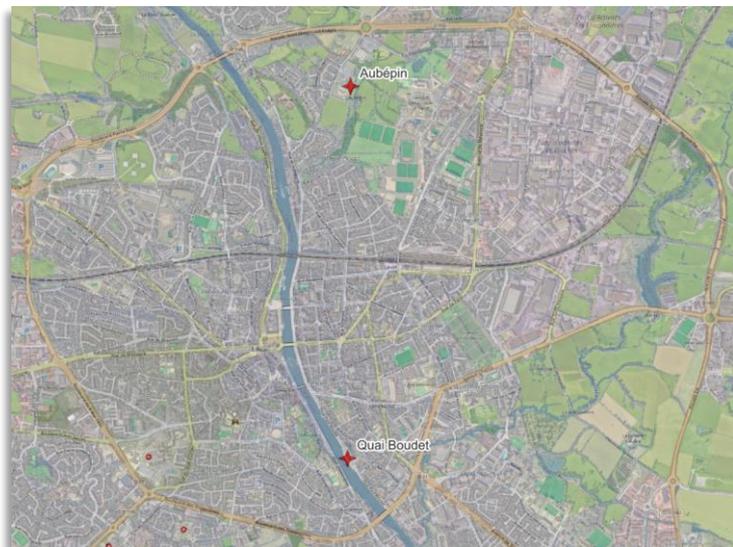
SCHÉMA DIRECTEUR NATURE ET CADRE DE VIE

Préserver les espaces naturels et densifier pour concevoir la ville mixte et reliée





1^{ER} PROJET LABELLISÉ - VILLE DE LAVAL



La Ville de Laval porte une stratégie de végétalisation et de renaturation de son territoire en augmentant son couvert arboré, notamment dans les interstices péri-urbaines ou rurales et en désimperméabilisant et renaturant les espaces urbains pur en renforcer l'adaptation au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans ce cadre, deux projets font l'objet d'un **projet collectif** au titre de la méthode Label bas-carbone « Ville arborée » : **Aubépin et Quai Boudet**



Au total, 109 TeqCO2 séquestrées sur 25 ans
Dont 60% attribuées à La Poste à 5 ans.



Projet Aubépin :

Coût total de l'opération : Environ 20 000 € au prorata de la campagne 2023/2024 sur 4 sites (travaux + suivis)



Bénéfique à la **qualité de vie** et au **rafraîchissement urbain** dans un contexte d'adaptation au changement climatique



Projet Quai et Cale Boudet :

Coût total de l'opération : Environ 375 000 €



Travaux : avril à août 2024
Plantations : printemps et hiver 2024



Projet collectif labellisé en octobre 2024



VILLE DE LAVAL - PROJET AUBÉPIN



Laval (53)



Plantations de haies d'arbres

Dans le quartier Aubépin, autour du centre aquatique Aquabulle et des terrains sportifs de l'Aubépin sur des surfaces initialement en prairie, près de 1 330 mètres linéaires de haies d'arbres sont plantés.

Au total, 660 jeunes plants d'arbres ("en bourrage") et 58 arbustes de 24 espèces différentes sont implantés en mélange pied à pied afin de créer une diversité paysagère de biologique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de plantation annuel de la ville de Laval, 1 naissance 1 arbre.

Ces linéaires arborés permettent également le renforcement du maillage bocagers et les continuités écologiques avec les haies existantes.

Les plantations sont réalisées en pleine terre permettant d'accroître les capacités du sol à capter les eaux de ruissellement. L'ombrage à terme estimé à près de 10 000m².



90 T eqCO2 séquestrées sur 25 ans



Plantations en mars 2024



Projet financé



1 330 m linéaire 1 ha de canopée



Biodiversité

Les essences très diversifiées et en grande partie autochtones sont plantées en espace naturel qui fera l'objet d'un plan de gestion écologique et contribuera à des continuités écologiques.

Biodiversité

Qualité de vie et santé

Le projet est accessible 24h/24 et à tous. Les plantations sont réalisées proches des chemins piétons marqués par le passage régulier des usagers du parc.

Rafrachissement urbain

20

20

15

16,2

Note maximale

Note du projet

25

Qualité de vie et santé

Rafrachissement urbain

L'accroissement du couvert arboré de près d'1ha contribuera au rafraichissement de l'air renforcé par la stratification végétale basse.

Gestion de l'eau

15

Gestion de l'eau

Le projet est réalisé sur des espaces naturels en pleine terre et perméables. La plantation de strates arbustives et arborée contribuera à accroître l'infiltration des eaux pluviales.



VILLE DE LAVAL - PROJET AUBÉPIN





VILLE DE LAVAL - PROJET AUBÉPIN

Projet SF²X4C_Aubépin_2024

Plan de plantation

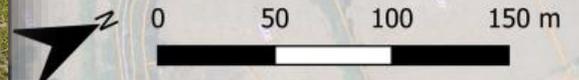


Arbres plantés en typologie parc et jardin (espacés de plus de 3m) :

- Acer pseudoplatanus
- Carpinus betulus
- Fagus sylvatica
- Fagus sylvatica purpurea
- Prunus cerasifera
- Pyrus communis
- Quercus rubra
- Sorbus domestica
- Sorbus torminalis
- Tilia cordata

— Haie d'arbres et d'arbustes plantés tous les 1 à 1,25 mètres

— Projection de la canopée à maturité (considérant 8m de largeur pour les haies et 10m de diamètre des houppiers des arbres en parc et jardin)





VILLE DE LAVAL - PROJET QUAI BOUDET



Laval (53)



Désimperméabilisation et végétalisation du Quai Boudet



Situé le long de la Mayenne, le Quai Boudet a fait l'objet sur sa rive gauche d'importants travaux de désimperméabilisation et de végétalisation, notamment des places de stationnement.

Le montage du projet Label bas-carbone a permis une amélioration sensible du projet en apportant un couvert arboré non-prévu initialement à la cale Boudet, plongeant sur la Mayenne, permettant, outre la séquestration carbone, de créer de l'ombrage pour les habitants qui apprécient se reposer sur cet espace.

57 arbres et arbustes sont plantés sur la cale en pleine terre selon un maillage apportant une diversité paysagère.



19 T eqCO2 séquestrées sur 25 ans



Travaux et plantation de mars à décembre 2024



Projet financé



4 536 m²
600 m de quai

Biodiversité

Végétalisation par une diversité d'espèces en strates inférieures arbustive et herbacée entre pieds d'arbres d'alignement. Le talus de la cale Boudet est planté de 66 espèces différentes d'arbres, d'arbustes et d'herbacées. Une gestion écologique sera menée.

Qualité de vie et santé

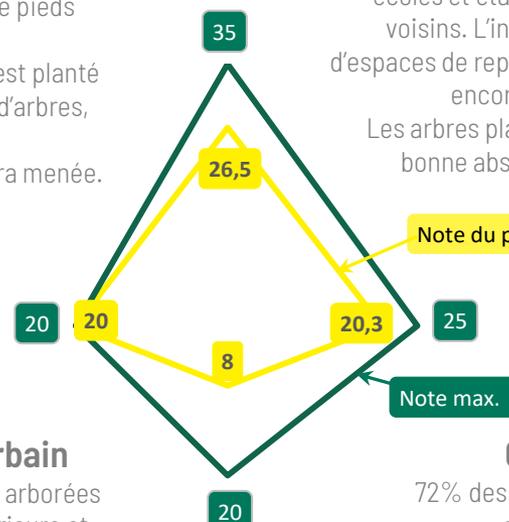
Le quai, espace public, est accessible 24h/24 et à tous, et notamment des écoles et établissements de santé voisins. L'installation de bancs et d'espaces de repos à l'ombre améliore encore la qualité du projet. Les arbres plantés permettent une bonne absorption des polluants atmosphériques.

Rafraîchissement urbain

Rafraîchissement urbain

Renforcement des surfaces arborées par une strate végétale inférieure et l'augmentation de la disponibilité en eau pour les arbres accroît le potentiel d'évapotranspiration et donc de rafraîchissement de l'air.

Biodiversité



Note du projet

Note max.

Qualité de vie et santé

Gestion de l'eau

72% des surfaces perméables désimperméabilisées. Gestion intégrée à la source naturelle des eaux pluviales. Contribution à la limitation des effets d'inondation.



VILLE DE LAVAL - PROJET QUAI BOUDET



Laval (53)



Désimperméabilisation et végétalisation du Quai Boudet



Mélange terre-pierre continu enherbé désimperméabilisé - mise en place d'une pelouse enherbée de 4 espèces herbacées

Voie piétonne désimperméabilisée - arène granitique

Massifs drainants empierrés
Places de stationnement désimperméabilisées
Gestion à la source des eaux pluviales par infiltration



Stationnement perméable en dalles alvéolées enherbées
35 places désimperméabilisées sur 450 m² et mise en place de fondation en mélange terre-pierre



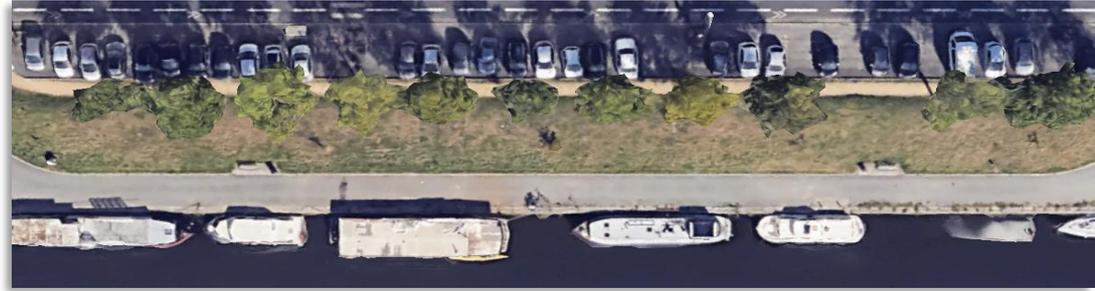
VILLE DE LAVAL - QUAI BOUDET (CALE BOUDET)



Laval (53)



Désimperméabilisation et végétalisation du Quai Boudet



Arbres existants

- Liriodendron tulipifera - Tulipiers de Virginie (12u)
- Acer buergerianum - Érable trident (H : 1m) (1u)
- Prunus - (H : 2m) (1u)
- Acer buergerianum - Érable trident (H : 2,50m) (1u)
- Cercis siliquastrum - Arbre de Judée (H : 1,50m) (1u)
- Acer saccharinum - Érable argenté (H : 1,50m) (1u)

TRANSPLANTES SUR UN AUTRE SITE

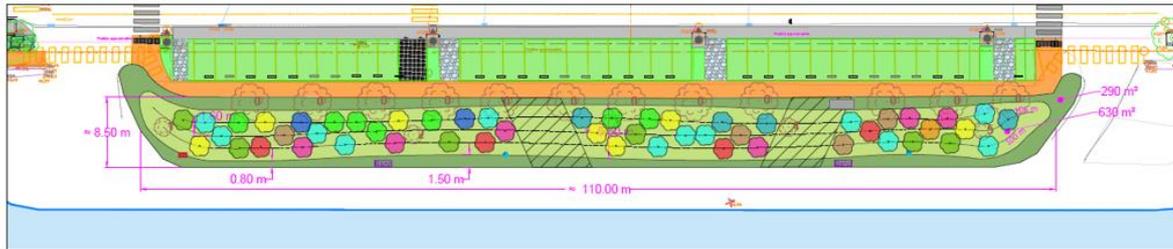
Arbres à planter - essences référencées

- Salix caprea - Saule marsault (12u)
- Alnus glutinosa - Auline glutineux (6u)
- Fraxinus ornus - Frêne à fleurs (4u)
- Acer campestre - Érable champêtre (7u)
- Acer pseudoplatanus - Érable sycomore (1u)
- Carpinus betulus - Charme commun (7u)
- Amelanchier lamarckii - Amélanhier de Lamarck (6u)
- Sorbus aucuparia - Sorbier des oiseleurs (4u)
- Sorbus torminalis - Alisier des bois (2u)
- Sambucus nigra - Sureau noir (4u)

dont 20 % de cèpées, soit 10 sujets

Baliveaux 150-175 cm

- zone en enherbement spontané
- lignes de plantations
- zone prairie fleurie
- passages constatés dans la végétation (prairie fleurie)



Plantations prévues sur la cale Paul Boudet à l'hiver 2024/2025



Maitre d'ouvrage
LAVAJ
 VILLE DE LAVAL
 1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRÉ
 53000 LAVAL
 TEL : 02 43 84 43 14

Maitre d'oeuvre
 VILLE DE LAVAL
 1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRÉ
 53000 LAVAL
 TEL : 02 43 84 43 14

DATE	INDICE	MODIFICATION	ECHELLE
12/07/2024	B	NeV : plantations talus	1/350 (A3)

Talus quai Paul BOUDET



TÉMOIGNAGE VILLE DE LAVAL

DAVID MOREL



Bilan d'opération :

- Montage de projet (temps et coûts)
- Validation administrative et politique
- Financement des coûts de gestion



ETAPES CLÉ D'UN PROJET VILLE ARBORÉE

Notification

Dépôt

Labellisation

N+5

N+15

N+25

Etude d'éligibilité
par le porteur ou son mandataire

Montage du projet
par le porteur ou son mandataire

Instruction
par la DREAL

Audit
6^{ème}
année

Audit
16^{ème}
année

Audit
26^{ème}
année



Travaux

Travaux **possibles**

Idéal travaux



Financement

Financement par un ou plusieurs contributeurs possibles à tout moment
Dépendamment des besoins du porteur de projet et de la sécurisation de la labellisation du projet



Gouvernance

Validation politique
signature **engagements**
et **mandat** si mandataire

Signature du contrat de financement
avec le(s) financeur(s) ou l'intermédiaire financier

ETAPES CLÉ D'UN PROJET VILLE ARBORÉE

1. Etude d'éligibilité

Applicabilité, critères d'éligibilité et d'additionnalité (aides publiques < 50%)
Regroupement de projets individuels en projet collectif pour atteinte du seuil carbone

2. Notification du projet auprès de la DREAL sur Démarches simplifiées

Identification des parcelles à planter et du descriptif du projet

3. Gouvernance :

Validation politique et administrative du projet de labellisation (évaluation et financement) par délibération en assemblée d'élus ou décision du Maire ou du Président

Signature des engagements sur 25 ans (*Document 9*) et du mandat le cas échéant (*Document 0*)

4. Montage du projet (*accompagné par mandataire le cas échéant*)

a. Impérativement avant le début des travaux :

- Photos localisées et orientées (sur plan) in situ (*Document 6bis*) ;
- Inventaires des arbres existants avec relevé des diamètres et hauteurs

b. Plans d'implantation et détails sur les surfaces (du projet / référence) et les espèces et quantités plantées (arbres, arbustes, herbacées, grimpantes) - (*Documents 3, 5 et 6*)

c. Evaluation du projet (carbone et cobénéfices) - Calculateur (*Documents 7 & 8*)

d. Consolidation des coûts d'investissement et d'entretien sur 25 ans (*Documents 4 et 4bis*)

5. Dépôt de la demande de labellisation (*possible jusqu'à 1 an après la notification*)

6. Démarrage des travaux du projet

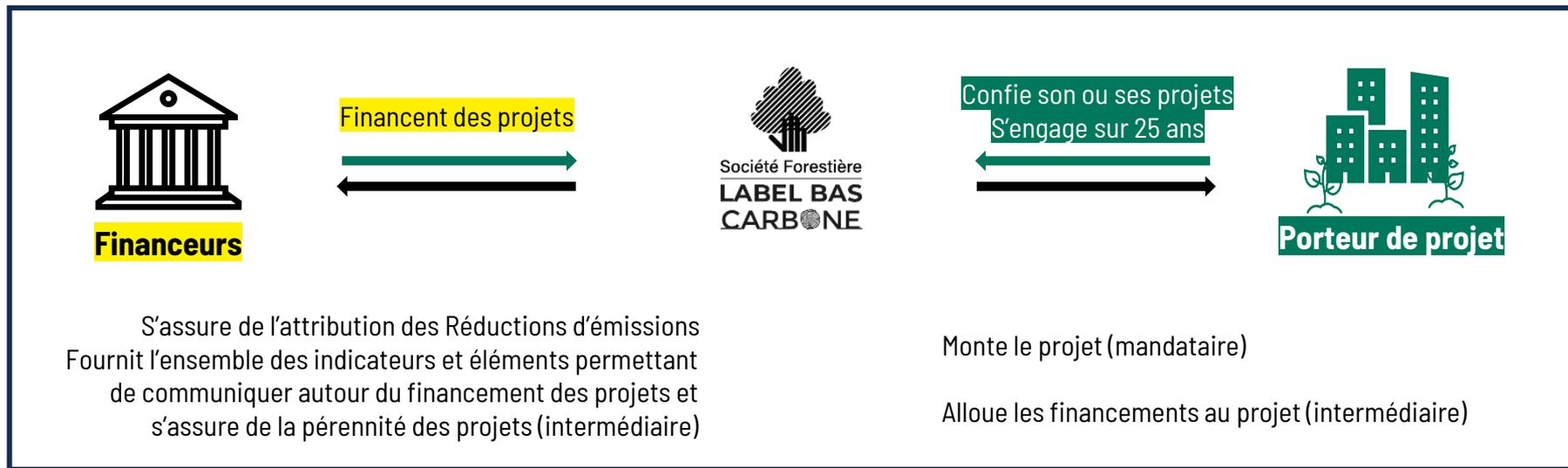
- en cas de travaux préparatoires importants, c'est la date de plantation qui prévaut -



L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE

Un accompagnement transversal des projets liés à l'arbre en ville

- Grâce à la **complémentarité de ses expertises**, la Société Forestière **accompagne les collectivités locales** sur **toutes les dimensions** de leurs projets d'arbres en ville : stratégie de gestion et de renouvellement du patrimoine arboré, inventaires et diagnostics, référentiels, mesures de préservation du patrimoine existant et sa densification, évaluation et financement des projets de plantation et accompagnement à leur gestion.
- Pour **l'évaluation et le financement** des projets, la Société Forestière accompagne les collectivités dans le **montage et le dépôt de leurs projets en vue de leur labellisation** (rôle de mandataire) et dans la **recherche de financements** auprès d'acteurs économiques locaux ou nationaux engagés (rôle d'intermédiaire)



COMMENT SONT VALORISÉS LES PROJETS ET QUEL FINANCEMENT ESPÉRER ?

- Les projets peuvent être co-financés par un ou plusieurs financeurs. Il s'agit d'une recette pour la collectivité (non pas une subvention). Elle peut **couvrir une partie des coûts d'investissements** mais aussi ou uniquement les **coûts de gestion et d'entretien du projet**.
- La contribution carbone volontaire dans le cadre du LBC repose sur des **contrats de gré à gré avec les financeurs**. Nous pouvons viser un effet levier minimum de 20% sur les coûts de plantation ou encore le financement des 3 à 5 premières années de gestion du projet.





PROCHAINES ÉTAPES SUR VILLE ARBORÉE

En tant que **porteur de méthode** – rôle de SAV

- Collaboration avec la DGEC pour l'amélioration continue des documents de la méthode - modèles, formats, notes, ...
- Accompagnement des DREAL très volontaires à la diffusion de la méthode - Webinaires, présentation, ...
- Préparation des modifications à intégrer dans une V2 - périmètre, type de projets, seuils, données, ...

En tant que **mandataire / intermédiaire** – les projets réalisés et en cours



- Désimperméabilisation, végétalisation de quai et haies en espace naturel
- Financement par La Poste

Château de Fontainebleau

- Régénération du bois du parc Sud
Financement par La Banque Postale



- Parking et cours d'école
- Arbres en parc



- Jardin du Trocadéro
Domaine national de Saint-Cloud



- Forêt urbaine (parc) à Aubervilliers



- Parcs en scène (promotion immobilière) à Orly

Projets à valider :

- Haie arborée sur véloroute (communauté d'agglomération)
- Nouvel alignement de voirie de 1,5 km (métropole)
- Création de parcs (2 communes)

MERCI



Société Forestière
**LABEL BAS
CARBONE**



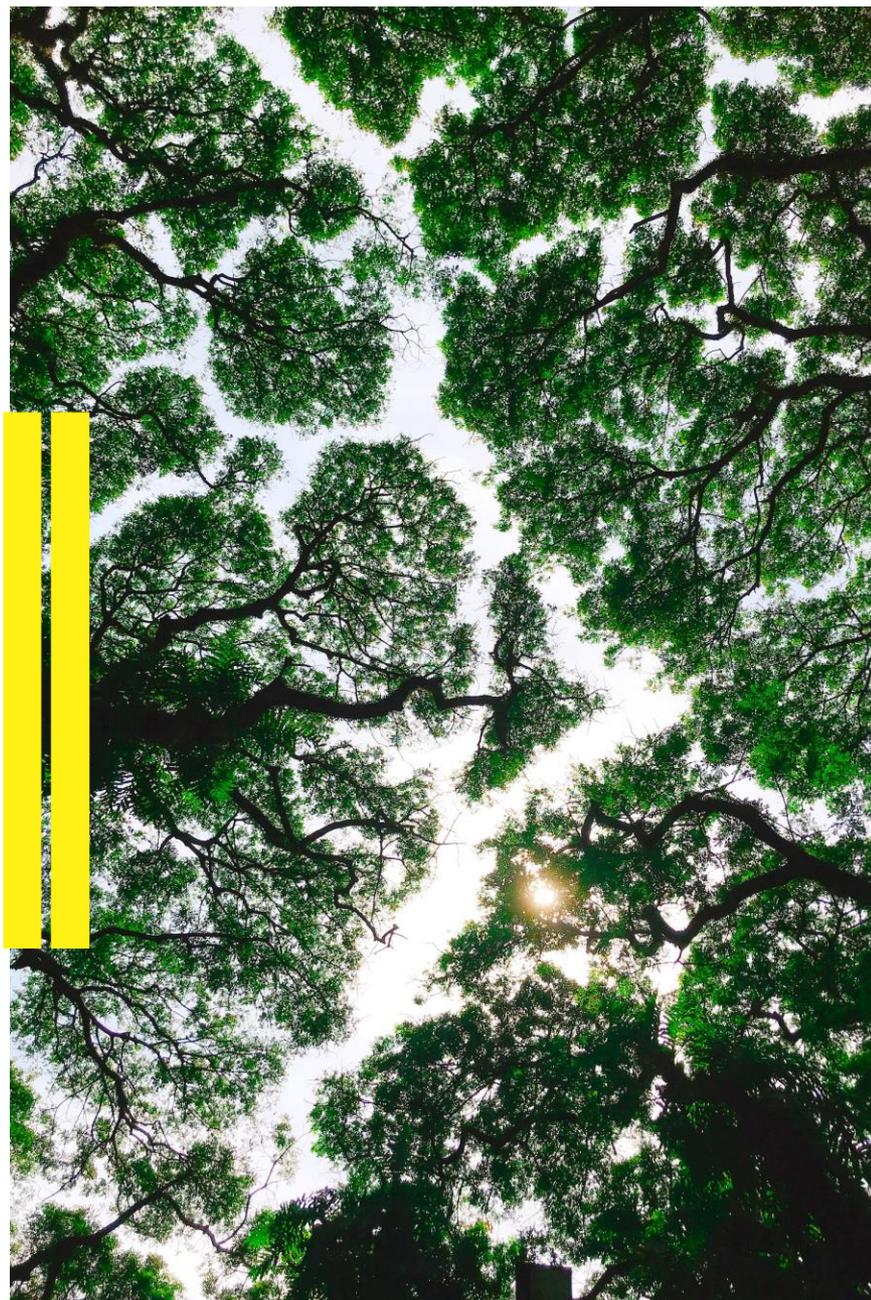
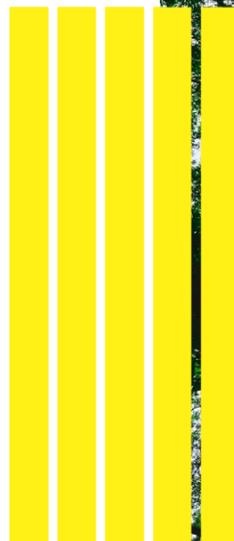
Cécile de Coincy



Thomas Robinet



Antoine Deza



lbc@forestiere-cdc.fr

**Direction des
Solutions fondées sur la forêt**